

**Assemblée générale**

Soixante-quatorzième session

Documents officiels

Distr. générale
30 octobre 2019
Français
Original : anglais

Deuxième Commission**Compte rendu analytique de la 4^e séance**

Tenue au Siège, à New York, le mardi 8 octobre 2019, à 10 heures

Président : M. Niang (Sénégal)*puis* : M^{me} Fisher-Tsin (Vice-Présidente) (Israël)**Sommaire**Débat général (*suite*)

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être signées par un membre de la délégation intéressée, adressées dès que possible à la Chef de la Section de la gestion des documents (dms@un.org) et portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).



La séance est ouverte à 10 heures.

Débat général (suite)

1. **M. Bin Momen** (Bangladesh) dit que la réalisation du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dépendra de l'efficacité dont fera preuve la communauté internationale pour forger des partenariats solides par l'entremise d'initiatives multilatérales. La Commission a la lourde responsabilité de proposer des solutions réalistes aux nombreux problèmes de développement à venir.

2. Le Gouvernement bangladais voit le « développement pour tous » comme un moyen de rendre le pays prospère via des plans de développement audacieux et des politiques axées sur l'être humain, associés à une approche mobilisant l'ensemble de la société. L'élimination de la pauvreté, une croissance durable, la protection de l'environnement et la mise en valeur des ressources humaines sont quelques-uns des éléments essentiels de sa stratégie de développement. Le Bangladesh a enregistré l'une des baisses de la pauvreté les plus rapides du monde et a été classé en trente-quatrième position selon l'indice de développement inclusif du Forum économique mondial. Un système de protection sociale, l'accès à un travail décent et des programmes d'inclusion financière destinés aux groupes vulnérables ont permis de réduire les inégalités.

3. Maintenant que le Bangladesh a atteint la parité femmes-hommes en matière de scolarisation, il concentre ses efforts sur l'amélioration de la qualité de l'éducation en mettant l'accent sur la formation en ligne et en veillant à ce que du personnel enseignant qualifié soit disponible. En conséquence, le taux d'abandon scolaire est tombé à 18 %. D'autre part, un vaste réseau de 18 000 dispensaires de proximité a été créé pour fournir une couverture sanitaire à l'ensemble de la population, ce qui a permis de réduire de manière systématique le nombre de cas de mortalité maternelle et juvénile, de malnutrition et de retards de croissance.

4. En ce qui concerne la technologie, le Gouvernement investit actuellement dans des centres numériques, dans la construction de la toute première centrale nucléaire du pays et dans « l'économie bleue », dont il compte tirer parti en ouvrant de nouvelles possibilités dans le golfe du Bengale. Il a également adopté des technologies et des cultures innovantes et révolutionnaires qui résistent aux changements climatiques, afin de réduire les risques de catastrophe et de lutter contre les effets des changements climatiques.

5. En 2018, le Bangladesh a réuni pour la première fois les conditions requises pour être retiré de la liste

des pays les moins avancés. À présent, le Gouvernement va concentrer ses efforts sur la diversification de l'économie, l'exploration de nouveaux marchés, la transformation de la population en main d'œuvre qualifiée et l'avènement d'une société axée sur la technologie, afin de faire du Bangladesh un pays à revenu intermédiaire d'ici à 2021 et un pays développé d'ici à 2041.

6. Toutefois, les pays en développement comme le Bangladesh doivent bénéficier d'un soutien accru, par le biais de l'aide publique au développement, du commerce, des investissements étrangers directs et du transfert de technologie. Ils doivent également être en mesure de tirer pleinement parti des perspectives qu'offre la coopération Sud-Sud en complément de la coopération Nord-Sud. Enfin, il est nécessaire de renforcer le partenariat mondial pour remédier aux problèmes qui font obstacle au développement, et en particulier pour faire face à la crise en raison de laquelle le Bangladesh continue d'héberger 1,1 million de Rohingya venus du Myanmar.

7. **M. Kemayah Sr.** (Libéria) dit que la pauvreté demeure un problème mondial qui pèse sur les groupes marginalisés et que les effets néfastes des changements climatiques sont réels, sans précédent et susceptibles de compromettre le développement durable. Il est indispensable de créer des sociétés inclusives qui garantissent à toutes et à tous une éducation de qualité et les mêmes possibilités d'apprentissage.

8. Les obstacles qui continuent de freiner la réalisation des objectifs de développement durable ne peuvent être surmontés isolément, et seul le recours à la coopération, aux partenariats et aux échanges constructifs, qui sont l'essence même du multilatéralisme, pourra permettre d'accélérer la mise en œuvre de ces objectifs.

9. Le Libéria remercie le Secrétaire général d'avoir convoqué le Sommet Action Climat 2019 pour mobiliser des appuis économiques et politiques au plus haut niveau. Il salue également la tenue récente, sous les auspices de l'Assemblée générale, du forum politique de haut niveau pour le développement durable et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, qui ont fourni des indications concrètes sur les moyens de financer les objectifs de développement durable.

10. Les délibérations de la Commission devront donner lieu à des mesures tangibles et réalisables devant permettre de répondre aux besoins et aux difficultés spécifiques des pays en développement, notamment les pays en situation particulière. La Commission devrait s'employer à renforcer les capacités de production des

économies nationales, à appuyer les initiatives de développement menées à l'échelon national et à combler les déficits de financement afin de favoriser la mise en œuvre du Programme 2030.

11. **M. Aljamali** (Yémen) dit que sa délégation accueille avec satisfaction les textes issus du Sommet Action Climat 2019 ainsi que ceux issus du forum politique de haut niveau et du Dialogue de haut niveau sur le financement du développement qui se sont tenus récemment. La communauté internationale doit maintenant accélérer l'application du Programme 2030 pour faire en sorte de ne laisser personne de côté, et respecter pleinement les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris pour lutter contre les changements climatiques.

12. Du fait de guerres, de conflits ou de catastrophes naturelles, certains pays sont en train de perdre les acquis qu'ils avaient obtenus dans le domaine du développement durable. Les pays en situation de conflit ou sortant d'un conflit connaissent des conditions environnementales, humanitaires et économiques difficiles ; ils ont donc besoin d'un appui supplémentaire de la part de la communauté internationale pour mettre en œuvre le Programme 2030.

13. Le Yémen se trouve dans une situation critique en raison des actions illégales menées par les milices rebelles houthistes contre le Gouvernement légitime. Ces actions ont entraîné une baisse du produit intérieur brut et des niveaux sans précédent de chômage et de pauvreté, ce qui a des conséquences sociales et humanitaires désastreuses. En dépit de cela, le Gouvernement s'efforce d'améliorer la situation économique et est résolu à relancer le processus de développement. C'est pourquoi un comité économique a été créé pour mettre fin à la dégradation du taux de change et fixer les grandes orientations économiques nationales. Ce comité a déjà réussi à stopper la dépréciation de la monnaie yéménite et encadre désormais les opérations financières afin de lutter contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme. Cependant, les pots-de-vin, les taxes illégales et les transactions sur le marché noir dont sont responsables les rebelles houthistes continuent de perturber l'économie. La communauté internationale doit appuyer l'action menée par le Gouvernement pour atténuer les effets de la guerre, afin que les processus de reconstruction nationale et de développement économique puissent reprendre.

14. **M^{me} Senewiratne** (Sri Lanka) dit que le Programme 2030 sert de plan d'action pour s'attaquer aux problèmes qui menacent la planète et réaliser des

progrès dans l'intérêt de l'humanité tout entière. Si les efforts collectifs ont commencé à porter leurs fruits en matière de lutte contre la pauvreté, de réduction du taux de mortalité maternelle et juvénile et d'accès aux combustibles et aux énergies propres, il reste encore beaucoup à faire pour atteindre les objectifs de développement durable. Les inégalités, les migrations irrégulières et le ralentissement de la croissance économique ont nui à leur mise en œuvre, et les progrès rapides de la technologie, qui offrent par ailleurs de formidables opportunités, ont ouvert la voie à un élargissement de la fracture numérique entre les pays.

15. L'urgence climatique imminente représente désormais une menace existentielle pour de nombreux pays, dont Sri Lanka. Dans ces conditions, il est essentiel d'intensifier l'action menée collectivement pour appliquer le Programme 2030. La délégation sri-lankaise accueille donc favorablement la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau pour le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, qui contient des orientations sur les suites à donner et sur la manière de combler les lacunes qui existent.

16. Il est nécessaire de prendre des mesures urgentes et significatives pour lutter contre l'urgence climatique, conformément à l'Accord de Paris. L'action collective doit impérativement se concentrer sur l'appui aux États les plus vulnérables et sur le renforcement de leur résilience, de leur état de préparation et de leur capacité d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter. À cet égard, Sri Lanka se félicite des solutions novatrices proposées lors du récent Sommet Action Climat 2019. Elle espère également que la vingt-cinquième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui se tiendra au Chili en décembre 2019, sera couronnée de succès.

17. Le Gouvernement sri-lankais collabore étroitement avec la société civile, le milieu universitaire, les femmes et les jeunes pour concevoir des initiatives et exécuter des projets liés aux objectifs de développement durable. Outre sa participation à des partenariats avec différentes parties prenantes, il coopère avec des organisations internationales et des partenaires bilatéraux qui apportent un appui précieux au développement du pays. À cet égard, le Programme des Nations Unies pour le développement a été un partenaire solide.

18. La réussite du Programme 2030 dépendra de la capacité collective de mobiliser des ressources suffisantes pour financer les objectifs de développement durable. Sri Lanka se félicite donc de la tenue du

Dialogue de haut niveau sur le financement du développement le 26 septembre 2019 et réaffirme l'importance de l'aide publique au développement pour le financement des objectifs. Il est impératif que les États Membres respectent leurs engagements en la matière.

19. La coopération Nord-Sud est essentielle pour financer et appuyer un développement inclusif et durable, mais elle doit être mutuellement bénéfique, adaptée aux priorités nationales des pays en développement et sans conditions préalables. De plus, bien que la coopération Sud-Sud ne soit qu'un complément et non un substitut à la coopération Nord-Sud, qui demeure la pierre angulaire du financement du développement, le recours à la première, lorsqu'elle est mutuellement avantageuse, occupe une large place dans les initiatives de développement de Sri Lanka.

20. **M. Lam Padilla** (Guatemala) dit que la Commission joue un rôle important en tant qu'instance permettant de débattre des questions liées au développement durable, l'objectif étant de mettre en œuvre le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba issu de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement, l'Accord de Paris, le Nouveau Programme pour les villes et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

21. Le succès des réunions de haut niveau tenues la semaine précédente, y compris le forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale, témoigne de la volonté des pays d'atteindre les objectifs et les cibles de développement durable fixés par la communauté internationale. Il reste cependant encore beaucoup à faire, notamment pour mobiliser les quatre sources de financement identifiées dans le Programme d'action d'Addis-Abeba (à savoir les contributions publiques, privées, internationales et nationales) afin d'investir dans le développement durable et d'accélérer ainsi l'application du Programme 2030.

22. Au niveau national, le Gouvernement guatémaltèque a intégré les objectifs de développement durable dans son plan national de développement à long terme. Cela étant, les difficultés liées aux changements climatiques, au commerce international, aux migrations, à la criminalité organisée, à la corruption et à nombre d'autres enjeux transcendent les frontières nationales : seule une action régionale et mondiale permettra de trouver des solutions.

23. Le Guatemala attache une importance particulière au projet de résolution sur le tourisme durable et le développement durable en Amérique centrale, qui sera

soumis pour examen à la session en cours et que toutes les délégations sont vivement encouragées à appuyer.

24. La Commission devrait continuer d'œuvrer de manière constructive au renforcement du système des Nations Unies pour le développement pour permettre aux États de mieux atteindre les objectifs de développement durable conformément à leurs priorités nationales, notamment en facilitant la mobilisation de ressources pour le développement en faveur des pays à revenu intermédiaire. Il faudrait également renforcer les capacités statistiques mondiales de sorte que l'on dispose de données fiables pour évaluer et suivre les progrès accomplis. Enfin, la réforme du système pour le développement devrait mettre l'accent sur l'autonomisation des femmes et lutter contre les changements climatiques de façon transversale.

25. **M^{me} Hussain** (Maldives) dit que les travaux de la Commission sont d'une importance capitale pour relever les défis mondiaux en matière de développement et atteindre les objectifs de développement durable du Programme 2030. La Commission joue également un rôle crucial pour ce qui est d'examiner les progrès accomplis et de faire avancer la mise en œuvre du Programme d'action d'Addis-Abeba, du Cadre de Sendai et des Modalités d'action accélérées des petits États insulaires en développement (Orientations de Samoa).

26. Les petits États insulaires en développement subissant de manière disproportionnée les conséquences des changements climatiques, les Maldives sont préoccupées par l'absence de mesures collectives visant à faire face à la situation d'urgence climatique actuelle et exhortent la communauté internationale à concrétiser plus rapidement les engagements pris dans le cadre de l'Accord de Paris et des Orientations de Samoa. Il faut intensifier l'appui et la collaboration de la communauté internationale pour renforcer la résilience de ces États et prendre des mesures concrètes de réduction des risques de catastrophe, conformément au Cadre de Sendai.

27. Au niveau national, le Gouvernement a lancé un plan quinquennal d'action stratégique qui place l'être humain et la durabilité au centre de ses politiques de développement en intégrant les objectifs de développement durable. Des plans à plus long terme visant l'infrastructure et le développement socioéconomique de l'ensemble de l'archipel seront bientôt lancés.

28. Bien que le Gouvernement soit décidé à entreprendre d'importantes réformes fiscales et à lutter contre la corruption afin de réduire au minimum la dette publique, il demeure vivement préoccupé par sa

capacité à accéder au financement du développement. Les partenaires et les institutions financières internationales doivent accorder des financements à des conditions favorables aux petits États insulaires en développement comme les Maldives et mettre à leur disposition d'autres instruments financiers novateurs afin de les aider à gérer leur dette de manière efficace.

29. **M. Hoshino** (Japon) dit que les méthodes de travail de la Commission se sont considérablement améliorées au cours des dernières sessions et espère que cette tendance va se poursuivre. Les travaux de la Commission doivent aller dans le sens de la réalisation des objectifs de développement durable et des efforts de la société civile et du secteur privé. En revanche, toute incidence injustifiée sur le budget-programme serait inacceptable.

30. Le Japon a contribué à la déclaration politique issue de la réunion de haut niveau sur la couverture sanitaire universelle qui s'est tenue au cours de la récente semaine de réunions de haut niveau. Cette déclaration a confirmé la volonté des dirigeants politiques du monde entier de mettre en place une couverture sanitaire universelle, qui constitue la base du développement de tout pays. La délégation japonaise espère donc approfondir les discussions sur la mise en œuvre de cette déclaration pendant la session en cours.

31. La réduction des risques de catastrophe est une étape fondamentale de la réalisation des objectifs de développement durable. Étant donné que les catastrophes peuvent freiner considérablement les progrès, le Japon s'emploie à tenir compte de tous les aspects de la réduction de ces risques dans l'action qu'il mène en faveur du développement durable.

32. Tous les pays doivent s'engager dans la lutte contre les changements climatiques avec un même sentiment d'urgence. Pour sa part, le Japon est déterminé à faire avancer les efforts mondiaux de décarbonation, notamment en mettant l'accent sur les innovations et en accélérant l'entrée dans un cercle vertueux de croissance et de protection de l'environnement fondé sur la stratégie à long terme élaborée dans le cadre de l'Accord de Paris.

33. Le financement du développement et de l'innovation est indispensable à la réalisation des objectifs de développement durable. Il faut approfondir les discussions sur les bonnes pratiques des États et des organisations afin de renforcer la mobilisation de la communauté internationale en faveur de modes de financement novateurs. Le Japon contribuera également à l'approfondissement des débats de la Commission sur le rôle de la science, de la technologie et de l'innovation

dans la mise en œuvre du programme de développement durable.

34. **M. Fox-Drummond Gough** (Brésil) dit que la Commission a un rôle fondamental à jouer en tant qu'instance permettant aux pays de coordonner et de développer les mesures qu'ils prennent pour appliquer le Programme 2030 et le Programme d'action d'Addis-Abeba. Cela dit, si la Commission examine bien la plupart des objectifs de développement durable, elle devrait consacrer plus de temps aux questions relatives à l'objectif 12 (consommation et production durables). Le Brésil continuera d'appuyer toute réforme des travaux de la Commission qui permette à celle-ci de mieux concourir à la mise en œuvre du Programme 2030.

35. L'aide publique au développement demeure le principal vecteur de la coopération pour le développement, et les engagements pris à cet égard doivent être honorés dans leur intégralité. La vision multipartite énoncée dans le Programme 2030 exige que de nombreux acteurs différents, dont le secteur privé et la société civile, prennent leurs responsabilités. Pendant la session en cours, le Brésil sera le facilitateur des négociations relatives à un projet de résolution sur les investissements nécessaires au financement des objectifs de développement durable et appuiera également toutes les mesures prises par la Commission pour lutter contre les flux financiers illicites.

36. Concernant la réforme du système des Nations Unies pour le développement, la délégation brésilienne se félicite que le repositionnement du système des coordonnateurs résidents ait eu lieu sans heurt et constate que le renforcement de la coordination commence à porter ses fruits, tant pour les donateurs que pour les pays de programme. Toutefois, elle reste préoccupée par la durabilité du financement nécessaire au maintien de ce nouveau système, en particulier à long terme. En outre, la réforme du système pour le développement n'est pas une fin en soi : elle doit servir un objectif plus vaste, à savoir sortir les gens de la pauvreté, éliminer la faim dans le monde, améliorer la santé et l'éducation et atteindre les autres objectifs de développement durable. Ces objectifs communs ne seront atteints que si les programmes sont intégralement pris en main par les pays et que les priorités nationales sont pleinement respectées.

37. Dans le domaine de l'agriculture, il est essentiel de renforcer les capacités productives des pays en développement pour atteindre l'objectif 2 (faim zéro). Il faut aussi limiter les subventions agricoles massives accordées dans les pays développés, qui non seulement mettent en péril l'environnement et sont à l'origine

d'une dégradation des terres, mais entravent également le développement d'un secteur agricole solide dans les pays en développement.

38. Enfin, il est clair que la coopération Sud-Sud a atteint un degré de maturité qui va au-delà de l'assistance technique traditionnelle. Le Document final de Buenos Aires issu de la deuxième Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud a montré aux pays en développement et à leurs partenaires la voie à suivre pour renforcer leur coopération. Il faut maintenant tirer parti de cet élan politique pour faire progresser la coopération Sud-Sud et la coopération triangulaire.

39. **M. Mabhongo** (Afrique du Sud) dit que sa délégation se félicite de l'adoption récente de la déclaration politique issue du forum politique de haut niveau sur le développement durable organisé sous les auspices de l'Assemblée générale. La réalisation des objectifs de développement durable représente un défi d'une ampleur telle qu'il peut paraître insurmontable, mais comme l'a dit un jour l'ancien Président Nelson Mandela, tout semble toujours impossible jusqu'à ce que ce soit fait. D'ici à 2030, il est donc essentiel de mobiliser autant de partenaires que possible et d'encourager de nouveaux modes de collaboration à l'échelle mondiale.

40. Le plan national de développement de l'Afrique du Sud est en adéquation avec les objectifs de développement durable et vise en particulier à relever le triple défi de la pauvreté, du chômage et des inégalités. Cependant, le pays ne sera pas en mesure de mener cet ambitieux projet à bien si la planète est endommagée de manière irréversible par des changements climatiques incontrôlables.

41. Le Gouvernement sud-africain est activement partisan d'un ordre international multilatéral, fondé sur des règles et ayant l'Organisation des Nations Unies en son centre, qui constitue le meilleur moyen de garantir un ordre mondial juste, équitable et impartial, bâti sur le droit international. De même, il croit fermement en la nécessité d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui soit juste, équitable, inclusif, axé sur le développement et placé sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce. C'est pourquoi l'aboutissement du Cycle de négociations de Doha pour le développement est absolument crucial pour la réalisation des objectifs de développement durable.

42. **M^{me} Theofili** (Grèce) dit que les cinq réunions de haut niveau organisées récemment par l'Organisation des Nations Unies ont montré que la communauté internationale et ses dirigeants étaient résolus à relever les défis qui s'annonçaient et à transformer le monde

dans l'intérêt des générations futures. La Commission devrait assumer un rôle de premier plan dans le suivi de l'exécution des programmes ambitieux élaborés par les chefs d'État et de gouvernement. Il est temps de sortir du statu quo et d'entamer un dialogue et un travail de fond. La Commission doit évoluer au rythme des changements rapides qui se produisent dans le monde en renforçant le multilatéralisme, la coopération internationale et les partenariats mondiaux avec toutes les parties prenantes.

43. Le Gouvernement grec est fermement déterminé à appliquer le Programme 2030 grâce à son plan national de mise en œuvre des objectifs de développement durable, dont le but est de favoriser une démarche intégrée et transversale. Pour réaliser ces objectifs au niveau national, il sera indispensable de basculer vers un modèle de développement plus inclusif. L'une des principales priorités du Gouvernement est d'acheminer le pays vers une économie circulaire et des modes de consommation et de production plus durables. La promotion des nouvelles technologies et le développement de l'économie numérique offrent également d'incroyables possibilités d'améliorer la condition humaine.

44. Le Gouvernement grec appuie aussi pleinement l'Accord de Paris et la vision stratégique à long terme de l'Union européenne, dont l'objectif est de parvenir à une économie neutre pour le climat d'ici à 2050. La Grèce a déjà atteint ses objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2020 et produit désormais 20 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelables. Elle a l'intention de porter cette part à 35 % de l'électricité d'ici à 2030 dans le cadre de sa nouvelle et ambitieuse stratégie nationale en matière d'énergie et de climat, qui sera adoptée avant la fin de l'année.

45. Les phénomènes météorologiques extrêmes et les conditions climatiques défavorables risquent d'endommager considérablement des sites appartenant au patrimoine culturel et naturel et de perturber des modes de vie et un patrimoine culturel immatériel séculaires. Préoccupée par cet aspect particulier des changements climatiques, la Grèce a organisé en juin 2019 une conférence internationale intitulée « Impacts des changements climatiques sur le patrimoine culturel : relever le défi ». Elle encourage tous les États Membres à en approuver le document final, qui vise à encourager l'action mondiale sur cette question.

46. *M^{me} Fisher-Tsin (Israël), Vice-Présidente, prend la présidence.*

47. **M. Gayito** (Éthiopie) dit que les objectifs de développement durable donnent à la communauté

internationale une excellente occasion de faire prévaloir, pour toutes et tous, un développement durable et inclusif qui soit axé sur l'être humain et respectueux de la planète. Cela étant, le temps presse et il faut agir d'urgence pour accélérer la mise en œuvre du Programme 2030. C'est pourquoi il est absolument impératif de renforcer le partenariat et la solidarité à l'échelle mondiale : bâtir une collaboration multipartite n'est pas une question de choix, mais de nécessité. Dans cette perspective, les pays développés devraient redoubler d'efforts pour fournir un appui financier et technologique aux pays en développement, en particulier aux pays les moins avancés, et les aider à renforcer leurs capacités.

48. Grâce à la mise en œuvre de politiques intégrées favorables aux pauvres au cours des dix dernières années, l'Éthiopie a fait reculer la pauvreté et a déjà obtenu des résultats encourageants concernant la réalisation du Programme 2030 : elle devrait afficher l'une des plus fortes croissances économiques du monde en 2019. Toutefois, elle doit progresser encore davantage, étant donné l'ampleur considérable du défi. C'est pourquoi le Gouvernement a récemment lancé un programme de réforme économique qui vise à remédier aux déséquilibres macroéconomiques naissants, à surmonter les blocages structurels et à proposer de nouvelles possibilités et sources de croissance, notamment en créant des emplois pour les jeunes par le jeu de la privatisation des entreprises publiques, et s'emploie actuellement à développer le secteur manufacturier pour attirer davantage d'investissements nationaux et étrangers.

49. L'Éthiopie est durement touchée par les effets dévastateurs des changements climatiques et prend donc la question du climat très au sérieux. Dans le cadre de son programme décennal de boisement, 4 milliards d'arbres ont été plantés au cours des 18 mois précédents. Le Sommet Action Climat 2019 a eu lieu au moment opportun pour les pays les plus vulnérables, et il faut désormais donner une suite concrète aux projets qui en sont issus.

50. **M. Aidid** (Malaisie) dit que son pays est déterminé à mettre en œuvre le Programme 2030 et qu'il mobilise les énergies pour mettre fin à toutes les formes de pauvreté, combattre les inégalités et s'attaquer aux changements climatiques en veillant à ne laisser personne de côté. À cet égard, l'orateur se félicite des réformes lancées par le Secrétaire général pour revitaliser le système des Nations Unies pour le développement et le rendre plus apte à remplir son mandat.

51. Le système des Nations Unies pour le développement doit prendre acte de l'ampleur de la coopération Sud-Sud et élaborer des mesures d'incitation et des cadres propres à promouvoir des partenariats qui soient adaptés aux difficultés et besoins spécifiques de chaque pays. La Malaisie est favorable à la coopération Sud-Sud, qu'elle considère comme un élément essentiel de la coopération internationale pour le développement, et réaffirme sa volonté de continuer d'aider les pays en développement à renforcer leurs capacités dans le cadre du Programme malaisien de coopération technique.

52. Le programme « Vision commune pour la prospérité à l'horizon 2030 », annoncé par le Premier Ministre de la Malaisie le 5 octobre 2019, sert de plan d'action pour restructurer l'économie nationale, réduire les disparités entre les riches et les pauvres et augmenter le pouvoir d'achat de la population. Il permettra à la Malaisie de passer du statut d'économie reposant sur une main d'œuvre nombreuse et peu rémunérée à celui de pays doté d'une population active hautement qualifiée et à revenu élevé, capable d'attirer de nouveaux investissements et d'ouvrir des perspectives en lien avec les dernières évolutions de la science et de la technique.

53. La Malaisie prend très au sérieux son engagement en faveur de la préservation de la nature et est signataire d'une longue liste de traités internationaux portant sur la préservation, la vie sauvage, la foresterie et l'environnement. Malheureusement, elle est injustement accusée de privilégier le développement au détriment de la protection de ses forêts. Or, l'industrie malaisienne de l'huile de palme a été développée de manière durable et responsable. Lorsqu'elle a choisi d'adhérer aux objectifs de développement durable, la Malaisie a pris des mesures pour améliorer les méthodes de production et faire en sorte que la production d'huile de palme soit certifiée durable d'ici à 2020. La couverture forestière représente actuellement 55,3 % de la superficie totale du pays.

54. Tous les États Membres doivent tenir leurs engagements en matière de lutte contre les changements climatiques et les catastrophes naturelles en réduisant leurs émissions de carbone, en plantant plus d'arbres, en préservant leurs forêts et en recyclant davantage, entre autres mesures concrètes. Ils se doivent de laisser aux générations futures un monde durable non seulement sur le plan économique mais aussi sur le plan environnemental.

55. La situation économique mondiale est plus délicate que jamais. Les plus riches tirent profit de l'ordre international actuel aux dépens des plus pauvres,

et plusieurs pays en développement se trouvent aux prises avec des niveaux d'endettement élevés et des accords de libre-échange injustes. La Malaisie reste foncièrement attachée à la promotion d'un commerce libre et équitable.

56. **M. Amayo** (Kenya) dit que sa délégation se félicite de la tenue des réunions de haut niveau au cours de la récente semaine de haut niveau, notamment celle du Sommet Action Climat 2019 organisé sous l'égide du Secrétaire général. Du fait des changements climatiques, qui constituent une menace existentielle, le terrain conquis jusqu'à présent en matière de développement est rapidement reperdu, en particulier dans le domaine de la lutte contre la faim et la pauvreté. Le thème du débat général, « Dynamiser les efforts faits au niveau multilatéral en faveur de l'élimination de la pauvreté, d'une éducation de qualité, de l'action climatique et de l'inclusion », souligne la nécessité urgente de faire le point sur les actions menées à l'échelle nationale et mondiale.

57. Le financement des objectifs de développement durable reste un défi pour le Kenya. Pour que le financement du développement soit adéquat, il faut renforcer la résilience et l'inclusion financières, accentuer la coopération internationale par l'intermédiaire du commerce et encourager la participation du secteur privé. Environ 70 % des ressources financières dont dispose le Gouvernement proviennent de la mobilisation des ressources nationales. Celui-ci s'emploie actuellement à mettre en œuvre des réformes fiscales pour accroître ses recettes et est favorable à la création d'un organe fiscal universel qui pourrait apporter un appui à tous les États Membres.

58. En tant que pays dont l'économie repose essentiellement sur l'agriculture, le Kenya est préoccupé par la progression continue de la faim dans le monde et appuie l'appel du Secrétaire général en faveur de la création de systèmes alimentaires qui permettent de réduire le gaspillage tout au long de la chaîne de production des aliments et qui soient inclusifs, axés sur la nutrition, durables, respectueux des écosystèmes et du climat et résilients. La délégation kényane souligne en particulier la nécessité pour les États Membres de revoir leurs politiques en matière de subvention des moyens de production fermiers et agricoles.

59. Il est essentiel de tirer parti de la science, de la technologie et de l'innovation pour atteindre les objectifs de développement durable. C'est pourquoi les technologies de l'information et des communications continuent de faire partie intégrante de la stratégie nationale de développement du Gouvernement kényan.

60. Le Kenya a accueilli avec succès la quatrième session de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement, tenue du 11 au 15 mars 2019, et la première session de l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (Assemblée d'ONU-Habitat), tenue du 27 au 31 mai 2019. L'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement a fait ressortir la nécessité de mettre en place des stratégies et des mesures innovantes pour faire face aux défis environnementaux et souligné qu'il importait d'adopter des modes de consommation et de production durables. L'Assemblée d'ONU-Habitat a porté principalement sur l'obtention de résultats dans la lutte contre les problèmes liés à l'urbanisation et sur la promotion de villes socialement et écologiquement durables qui permettent d'assurer à toutes et à tous un logement décent. Le Kenya s'engage auprès de la communauté internationale à continuer de créer un climat propice à l'accueil de ces deux importants organismes des Nations Unies sur son territoire.

61. **M^{me} Gonzalez Vargas** (Mexique), déléguée de la jeunesse, dit que sa présence témoigne de l'importance qu'attache le Gouvernement mexicain à la participation des jeunes. Les travaux de la Commission à la session en cours sont importants, mais risquent néanmoins de perdre de leur pertinence s'ils ne contribuent pas de façon significative à améliorer les conditions de vie des personnes les plus vulnérables et les plus marginalisées. Si elle veut satisfaire les attentes élevées des jeunes à cet égard, la Commission doit simplifier ses travaux et veiller à ce qu'ils permettent d'obtenir des résultats concrets sur le terrain.

62. Le Mexique est la quinzième puissance économique mondiale et le premier exportateur d'Amérique latine et des Caraïbes. Il possède certains des réseaux de libre-échange les plus importants au monde. Toutefois, de larges pans de la population mexicaine ne bénéficient pas des retombées de cette prospérité. Pour remédier à cette situation, le Gouvernement s'efforce de lutter contre la corruption, de réduire les inégalités et de promouvoir un développement sans exclusion en investissant dans le développement durable selon une approche multidimensionnelle.

63. Il faudrait tenir compte de la durabilité, de l'inclusion sociale et de la protection de l'environnement dans les politiques publiques, élaborer des indicateurs et des cibles permettant d'optimiser la distribution des ressources, et faire en sorte que les progrès réalisés dans le domaine de la technologie et de l'information soient compatibles avec le développement durable. En ce qui concerne ce dernier point, il serait bon que la Commission veille à ce qu'il soit donné suite

aux recommandations formulées dans le récent rapport du Groupe de haut niveau du Secrétaire général sur la coopération numérique. Il faut tirer parti des possibilités de changement offertes par la technologie pour atteindre les objectifs de développement durable et mettre en œuvre le Programme 2030, et, dans cette perspective, l'Organisation des Nations Unies devrait dresser un inventaire des pratiques de référence qui ont un bon rapport coût-performance.

64. Il faut agir d'urgence pour lutter contre les changements climatiques, car l'action collective menée jusqu'ici a été insuffisante. Si les initiatives annoncées lors du Sommet Action Climat 2019 sont porteuses d'espoir, il faut faire davantage non seulement pour enrayer le réchauffement de la planète, mais aussi pour protéger la biodiversité et réduire les risques de catastrophe. Les initiatives lancées à l'occasion du récent Dialogue de haut niveau sur le financement du développement sont également encourageantes, et les États Membres doivent redoubler d'efforts en ce sens, notamment dans le cadre de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire.

65. Le Programme 2030 est l'une des priorités du Gouvernement mexicain, qui l'a intégré à son plan de développement national. Les objectifs et cibles de développement durable devraient guider les travaux de la Commission à la session en cours, et la Commission devrait en outre travailler en collaboration étroite avec le Conseil économique et social et les membres du forum politique de haut niveau pour le développement durable.

66. **M. Empole** (République démocratique du Congo) dit que la Commission a un rôle déterminant à jouer dans la coordination de l'action et la mobilisation des ressources nécessaires pour atteindre l'objectif consistant à ne laisser personne de côté, conformément au Programme 2030. Malheureusement, il semble peu probable que les objectifs de développement durable soient atteints à l'horizon 2030, et leur réalisation est vouée à l'échec sans un financement suffisant. La communauté internationale doit intensifier ses efforts pour honorer les engagements pris.

67. Le Gouvernement de la République démocratique du Congo est résolument déterminé à mettre en œuvre un vaste programme de développement communautaire qui permettra de réduire les inégalités socioéconomiques dans tout le pays. Le Président de la République a donc lancé un programme intégré et multisectoriel qui vise à accélérer la réalisation des objectifs de développement durable et à mettre des services sociaux de base à disposition dans plus de 700 sites déjà recensés. Ce programme contribuera

également à développer le capital humain et à mieux relier les zones rurales entre elles. Par ailleurs, le Gouvernement met en œuvre des politiques dont le but est d'instaurer un climat plus propice aux affaires dans le pays, notamment en créant des conditions favorables à la mobilisation de ressources suffisantes pour le développement d'un secteur privé compétitif. D'autres politiques nationales importantes ont pour objectif d'accroître l'emploi des jeunes au moyen de projets industriels et de sortir progressivement d'un système agricole archaïque afin que le pays parvienne à l'autosuffisance alimentaire.

68. Dans le dessein d'atténuer les effets des changements climatiques, la République démocratique du Congo a pris des engagements contraignants pour réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 17 % par rapport aux niveaux de 1990 d'ici à 2030. En outre, dans le cadre de la réduction des émissions causées par le déboisement et la dégradation des forêts dans les pays en développement, au moins 13,41 % des terres du pays ont été désignées comme aires protégées et 63 % du territoire national est réservé à la couverture forestière. Des investissements de la part des partenaires de développement seront néanmoins nécessaires pour garantir la mise en œuvre efficace et réussie de ces mesures de préservation écoresponsables.

69. **M. Mahmadaminov** (Tadjikistan) dit que sa délégation appuie l'appel du Secrétaire général exhortant les États Membres à prendre des mesures d'urgence afin de mettre en œuvre avec succès le Programme d'action d'Addis-Abeba, l'Accord de Paris et le Programme 2030. La Commission peut jouer un rôle primordial à cet égard durant la session en cours. Pour sa part, le Tadjikistan est fermement résolu à atteindre les objectifs de développement durable et a adopté une stratégie nationale de développement pleinement conforme au Programme 2030.

70. Les conséquences des changements climatiques compromettent les efforts faits par la communauté internationale pour parvenir à un développement durable. Au Tadjikistan, les glaciers, qui sont d'une importance vitale pour toute la région de l'Asie centrale, ont vu leur taille diminuer considérablement au cours des dernières décennies. Dans ces circonstances, il est nécessaire que les pays concernés coopèrent plus étroitement afin d'élaborer des mesures de prévention et de mobiliser les fonds nécessaires pour mettre en place un système d'assistance. Il est essentiel non seulement de surveiller les glaciers, la fonte des neiges et les autres ressources en eau, mais aussi de prendre des mesures visant à protéger ces ressources pour les générations futures. C'est pourquoi le Tadjikistan attend avec intérêt d'accueillir la deuxième Conférence internationale sur

la mise en œuvre de la Décennie internationale d'action sur le thème « L'eau et le développement durable » (2018-2028), qui se tiendra du 18 au 22 juin 2020.

71. **M^{me} Pobe** (Ghana) dit que les travaux de la Commission sont d'une importance capitale pour l'action menée à l'échelle nationale et mondiale en faveur du développement durable. La Commission doit continuer d'accorder une attention prioritaire aux objectifs consistant à éliminer la pauvreté et à ne laisser personne de côté. Les pays en développement comme le Ghana continuent de s'efforcer de créer des conditions favorables pour sortir leurs populations de la pauvreté, mais cela devient de plus en plus difficile en raison des inégalités qui se creusent à la fois à l'intérieur des pays et entre eux.

72. Les tendances mondiales négatives actuelles continuent d'entraver les efforts déployés à l'échelle mondiale pour appliquer le Programme 2030. Les changements climatiques, par exemple, menacent la sécurité alimentaire, aggravent les menaces sanitaires, limitent la disponibilité des ressources en eau et entraînent une augmentation des déplacements de populations.

73. Les niveaux actuels des flux financiers sont loin d'être suffisants pour atteindre les 17 objectifs de développement durable. Il faut donc intensifier les efforts collectifs et établir de nouveaux partenariats innovants entre secteur public et secteur privé si l'on veut mobiliser chaque année les 7 000 milliards de dollars nécessaires à la réalisation des objectifs. À cette fin, il est essentiel d'accroître et d'accélérer le recours à un financement durable à long terme provenant de sources publiques et privées nationales et internationales, de renforcer la coopération internationale en matière fiscale, notamment en créant une instance mondiale consacrée aux problèmes liés à la fraude fiscale et aux flux financiers illicites, et de combler le déficit de financement des activités opérationnelles de l'ONU, car le déséquilibre actuel entre les ressources de base et les autres ressources demeure préoccupant. La délégation ghanéenne espère que la revitalisation du système des coordonnateurs résidents permettra de dégager des ressources suffisantes pour financer les activités de développement des États Membres.

74. Le Ghana prône la mise en place d'un système commercial multilatéral fondé sur des règles qui facilite le commerce et offre aux pays en développement des possibilités d'élargir leur base d'exportation et de développer leur économie. Les efforts faits par ces pays pour promouvoir le développement continu de leurs infrastructures doivent être soutenus par des cadres

réglementaires encourageant les flux d'investissement. Il faut également renforcer le transfert des technologies pertinentes au moyen de politiques et de cadres institutionnels d'accompagnement. L'atténuation de la pauvreté et le développement durable des communautés les plus défavorisées sur le plan économique passent nécessairement par l'inclusion financière. Il faut continuer de donner la priorité aux politiques menées dans ce domaine et renforcer le rôle de la technologie et de l'innovation.

75. Le Ghana reste résolument attaché à l'Accord de Paris, au Programme d'action d'Addis-Abeba, au Cadre de Sendai et aux nombreux autres accords historiques conclus sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies qui ont permis d'avancer sur la voie du développement durable. La seule façon d'aller de l'avant est de renforcer le multilatéralisme afin de relever les défis mondiaux.

76. **M. Lamce** (Albanie) dit que le Programme 2030 et les 17 objectifs de développement durable doivent orienter les politiques et les mesures adoptées par les pays à tous les stades du développement. Sa délégation appuie sans réserve la réforme du système des Nations Unies pour le développement entreprise par le Secrétaire général, qui doit permettre l'adoption d'une approche intégrée à l'échelle du système afin de mettre en œuvre le Programme 2030 et de veiller à ne laisser personne de côté. La Commission a un rôle crucial à jouer pour appuyer et faire progresser la réalisation des objectifs.

77. L'Albanie est pleinement décidée à appliquer le Programme 2030 et à atteindre les 17 objectifs de manière intégrée et cohérente. Ses efforts pour les mettre en œuvre au niveau national vont de pair avec les réformes ambitieuses entreprises par le Gouvernement en vue de l'entrée du pays dans l'Union européenne, et plusieurs politiques nationales spécifiques ont été adoptées au titre de l'objectif 16 (paix, justice et institutions efficaces), en particulier des mesures de réforme de la justice. Le Gouvernement a également lancé des réformes structurelles et macroéconomiques pour accroître la productivité et la compétitivité de l'économie albanaise, créer davantage d'emplois, améliorer la gouvernance et la prestation de services publics et promouvoir la stabilisation du secteur financier, entre autres. Il a aussi mis l'accent sur les domaines de l'éducation, de l'autonomisation des femmes et de l'égalité des genres, et d'importants progrès ont été faits pour ce qui est de permettre aux femmes de participer pleinement et effectivement à tous les niveaux de décision dans la vie politique, économique et publique.

78. **M^{me} Kociyigit Grba** (Turquie) dit que sa délégation espère que l'élan politique suscité pendant la semaine de haut niveau de l'Assemblée générale se traduira par l'adoption de mesures concrètes pendant la session en cours. L'Organisation joue un rôle central dans les efforts visant à créer un ordre multilatéral et à défendre les normes, institutions et accords internationaux. Le soixante-quinzième anniversaire de sa création sera l'occasion non seulement de réaffirmer les engagements existants, mais également d'examiner et de renforcer le système des Nations Unies. La Turquie appuie la revitalisation de la Commission et se félicite de la proposition qui a été faite de créer un groupe de travail informel pour en améliorer les méthodes de travail.

79. Le Gouvernement turc continuera d'appuyer le Programme 2030 et ses moyens de mise en œuvre. Depuis 1996, la notion de développement durable figure dans les plans nationaux de développement, offrant une base solide pour la réalisation des objectifs de développement durable. Au niveau national, des progrès ont été réalisés pour ce qui est d'éliminer la pauvreté, de réduire les inégalités et de répondre aux besoins des plus vulnérables. Dans les domaines de l'éducation et des soins de santé, des progrès remarquables ont été accomplis s'agissant de l'amélioration de l'accès à des services publics de qualité. L'adoption de politiques de développement inclusif a également permis de réduire les disparités interrégionales qui existaient au niveau des infrastructures, et le Gouvernement poursuivra ses efforts visant à répartir les gains d'une prospérité accrue entre tous les segments de la société. À l'avenir, les politiques nationales auront pour principaux objectifs d'améliorer le volet recherche-développement, d'assurer la transition numérique, de rendre la production compétitive et de renforcer les ressources humaines, les moyens logistiques et les autres infrastructures nécessaires.

80. La Turquie est l'un des pays les plus touchés par les effets des changements climatiques, notamment les sécheresses, les inondations et les phénomènes météorologiques extrêmes. Au Sommet Action Climat 2019, elle a annoncé trois initiatives visant à renforcer le rôle des villes dans les efforts mondiaux d'adaptation et d'atténuation : l'initiative en faveur des investissements locaux pour le climat, l'initiative des bâtiments zéro carbone pour tous et l'initiative en faveur de moyens de transport sans incidence sur le climat. Elle a engagé tous les États Membres à soutenir ces initiatives. Elle révisé également sa stratégie d'adaptation et son plan d'action nationaux en se fondant sur les données scientifiques les plus récentes.

81. Pour combler le fossé qui se creuse entre pays développés et pays en développement, il est essentiel de faire en sorte que les pays qui sont le plus à la traîne progressent sur le plan technologique. À cette fin, la Turquie appuie activement le renforcement des capacités des pays les moins avancés en matière de recherche scientifique, de technologie et d'innovation par l'intermédiaire de la Banque de technologies pour les pays les moins avancés, dont le siège se trouve sur son territoire. En outre, depuis 2011, elle fournit chaque année 350 millions de dollars d'aide publique au développement à ces pays.

82. **M^{me} Oropeza Acosta** (État plurinational de Bolivie) dit qu'au cours de la décennie écoulée, son pays a triplé son produit intérieur brut par habitant, qu'il est devenu une figure de proue de la croissance économique régionale et qu'il a considérablement réduit les inégalités sociales. Ces succès ont été rendus possibles par une augmentation du salaire minimum national supérieure à l'inflation et une baisse du chômage. L'investissement fait dans des domaines vitaux tels que l'eau potable et l'assainissement de base a permis de réduire la mortalité juvénile et d'accroître l'espérance de vie. Des mesures importantes ont donc été prises en vue de la réalisation des objectifs de développement durable.

83. La délégation bolivienne souligne qu'il est nécessaire de vivre en harmonie avec la nature. La Terre mère peut survivre sans les humains, mais nous ne pouvons pas survivre sans elle. Le Sommet Action Climat 2019 a confirmé qu'il fallait agir de toute urgence et prendre des mesures sérieuses, concrètes et ambitieuses pour affronter la crise climatique qui fait peser une menace existentielle sur l'humanité. Cependant, bien que les efforts menés à l'échelle mondiale soient essentiels, la cause profonde de la crise est le système capitaliste et ses modes de consommation et de production non viables qui épuisent toutes les ressources de la Terre mère. Le seul moyen de parvenir à un équilibre entre les besoins économiques, sociaux et environnementaux des générations présentes et futures est de favoriser les politiques, stratégies et mécanismes qui sont en harmonie avec la nature.

84. **M^{me} Supatashvili** (Géorgie) déclare qu'il ressort clairement du rapport du Secrétaire général sur la mise en œuvre des objectifs de développement durable que les mesures prises à ce jour par les pays ne seront pas suffisantes pour atteindre les objectifs à l'horizon 2030. Il est nécessaire de prendre de nouveaux engagements et mesures de grande envergure pour trouver des solutions pratiques et accélérer les progrès.

85. Ces dernières années, l'adoption à l'échelle nationale de réformes structurelles en faveur de la libéralisation économique, de la facilitation du commerce, de l'accès au financement et d'un climat commercial attractif a permis d'améliorer sensiblement la compétitivité de la Géorgie, qui se situe à présent au sixième rang parmi 190 pays dans le classement sur la facilité de faire des affaires. Le Gouvernement géorgien a également amélioré l'accès aux services de base et renforcé les programmes de protection sociale et d'appui en les rendant plus ciblés.

86. Tout en s'engageant sur la voie d'un avenir plus viable, la Géorgie s'efforce d'aligner systématiquement ses politiques nationales sur les objectifs de développement durable et de traduire chacun de ses engagements en des actions politiques concrètes. À ce jour, les examens nationaux volontaires ont fourni des orientations précieuses en vue de la création du système qu'il faut pour atteindre les objectifs de développement durable. Le pays prévoit donc de présenter son deuxième examen au forum politique de haut niveau pour le développement durable en 2020.

87. En tant que partie à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, la Géorgie est déterminée à réduire les effets néfastes des changements climatiques. Parmi les mesures prises à cet effet, elle met actuellement à jour sa contribution déterminée au niveau national.

88. Le commerce international sert de catalyseur pour parvenir à une croissance économique inclusive, réduire la pauvreté et promouvoir le développement durable. À cet égard, la Géorgie accueillera le Forum de la Route de la soie à Tbilissi, les 22 et 23 octobre 2019. Ce forum servira de tribune internationale aux hauts responsables politiques, représentants d'entreprises et dirigeants communautaires afin de débattre de questions commerciales importantes et de questions connexes.

89. **M. Jinga** (Roumanie) dit que le Programme 2030, le Programme d'action d'Addis-Abeba et l'Accord de Paris ne peuvent être réalisés que dans le cadre d'un système multilatéral solide et sûr permettant aux États Membres d'atteindre leurs cibles. S'il est indéniable qu'une action collective est nécessaire pour atteindre les objectifs de développement durable, il est préoccupant de constater que le financement du développement reste insuffisant. Dans ce contexte, l'accent doit être mis avant tout sur la réduction de la pauvreté et la mobilisation des fonds publics et privés nécessaires pour ne laisser personne de côté. Une stratégie nationale de développement durable guidera l'action de la Roumanie jusqu'en 2030.

90. Le Gouvernement roumain est déterminé à respecter l'Accord de Paris et s'est également employé à faire progresser le programme de l'Union européenne en matière de changements climatiques, à lutter contre la pollution et à protéger l'environnement contre toute nouvelle dégradation. Une stratégie nationale sur les changements climatiques a été conçue en vue de bâtir une économie plus résistante, de réduire les émissions de dioxyde de carbone et de parvenir à une croissance économique réfléchie.

91. Le 16 avril 2019, une réunion de haut niveau sur les partenariats pour le développement durable s'est tenue à Bucarest, notamment avec la participation de la Commission économique pour l'Europe, de représentants des gouvernements nationaux et de la société civile, et de coordonnateurs nationaux des objectifs de développement durable. La Déclaration de Bucarest sur la promotion des partenariats pour le développement durable adoptée à l'issue de cette réunion tient compte de la nécessité d'agir d'urgence et d'accélérer les actions collectives visant à mettre en œuvre le Programme 2030. Ce n'est que grâce à de tels partenariats que les objectifs de développement durable pourront être atteints avec succès.

92. **M. Barro** (Sénégal) affirme que les nombreux défis qui restent à relever pour atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030 exigent de toute urgence que la communauté internationale respecte les engagements pris, entre autres, dans le cadre du Programme 2030, du Programme d'action d'Addis-Abeba, de l'Accord de Paris, du Cadre de Sendai et du Nouveau Programme pour les villes, afin de bâtir le monde stable, équitable et prospère que chacun souhaite. Dans ce contexte, le Sénégal poursuivra la mise en œuvre de son plan national de développement parallèlement à une série de mesures socioéconomiques inclusives visant à atteindre les objectifs de développement durable.

93. Au Sommet Action Climat 2019, le Gouvernement sénégalais a annoncé son intention d'intensifier ses efforts pour lutter contre les changements climatiques. Ainsi, le pays ambitionne de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 45 % d'ici à 2030 et d'atteindre la neutralité carbone d'ici à 2050. La gestion intégrée de l'eau est un autre moyen par lequel il peut contribuer aux efforts de conservation à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, il est heureux d'annoncer que le neuvième Forum mondial de l'eau se tiendra à Dakar en mars 2021.

94. La délégation sénégalaise appuie la revitalisation des travaux de la Commission et se félicite de la

proposition de créer un groupe de travail informel pour en améliorer les méthodes de travail.

95. **M. Issetov** (Kazakhstan) dit que les mesures prises actuellement pour atteindre les objectifs de développement durable à l'horizon 2030 sont insuffisantes et qu'il faut agir d'urgence pour ne laisser personne de côté. En 2019, le Kazakhstan a présenté son premier examen national volontaire sur les progrès réalisés à ce jour.

96. L'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne en faveur des pays en développement sans littoral pour la décennie 2014-2024, qui aura lieu les 5 et 6 décembre 2019, sera déterminant pour la réalisation des objectifs de développement durable par ces pays. À cet égard, tous les pays en situation particulière font face à de nombreux problèmes communs, notamment des difficultés liées aux changements climatiques, à leur dépendance à l'égard des produits de base, au manque de diversification économique et à la soutenabilité de la dette. Ces problèmes sont exacerbés par les effets de la crise économique mondiale qui les a empêchés de participer à l'économie mondiale sur un pied d'égalité avec les autres pays et a entraîné une hausse des coûts du commerce. Si les méthodes employées pour résoudre ces problèmes diffèrent d'un pays en situation particulière à l'autre, l'établissement d'un partenariat solide entre eux apporterait une valeur ajoutée aux travaux de la Commission.

97. Dans le contexte du repositionnement en cours du système des Nations Unies pour le développement, le Kazakhstan se félicite de la nouvelle génération d'équipes de pays dirigées par des coordonnateurs résidents indépendants et attend avec intérêt la revitalisation des travaux de la Commission, convaincu que le consensus multilatéral et la diplomatie sont des catalyseurs pour créer une société mondiale économiquement équitable et durable.

98. **M. Imbert** (Monaco) dit que les sommets de la semaine de haut niveau, tenue récemment, ont à nouveau mis en exergue le rôle central de l'économie et de la finance pour la mise en œuvre du Programme 2030. Ils ont aussi permis l'adoption de déclarations politiques importantes qui mettent l'accent sur les défis auxquels nous faisons face et la nécessité d'intensifier les efforts mondiaux.

99. Monaco accorde une priorité élevée à la protection de l'environnement. La délégation monégasque salue tout particulièrement les travaux de la coalition des solutions fondées sur la nature, dirigée par la Chine et la Nouvelle-Zélande, dans le cadre desquels Monaco a apporté son expertise en matière de protection du milieu

marin. Au Sommet Action Climat 2019, le Prince Albert II a réaffirmé que Monaco avait pour objectif de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 50 % à l'horizon 2030 et d'atteindre la neutralité carbone à l'horizon 2050. Le pays s'est également engagé à augmenter sa part de financement en faveur du climat de 4,5 % par an en moyenne jusqu'en 2030 et a rejoint récemment la Coalition des ministres des finances pour l'action climatique. Il contribuera à hauteur de 3 millions d'euros au Fonds vert pour le climat sur la période 2020-2022.

100. La Commission a un rôle essentiel à jouer dans la mise en œuvre du Programme 2030. Cependant, l'année précédente, il y a eu un nombre inégalé de demandes de vote sur des projets de résolution et un nombre record d'amendements votés. En cette période d'érosion du multilatéralisme, il est plus important que jamais que la communauté internationale s'unisse dans un esprit de consensus et dépasse ses divisions.

101. **M. Margaryan** (Arménie) dit que la Commission demeure une instance multilatérale essentielle pour la coopération au service du développement, l'accent étant mis en particulier sur le développement durable et l'accélération des progrès en vue de la réalisation des objectifs de développement durable. La promotion et la protection des droits de la personne, en particulier des droits économiques et sociaux, sont une condition préalable au développement durable. À cet égard, la délégation arménienne souligne qu'il importe que la Commission concentre ses travaux sur le capital humain, le droit au développement et la participation économique des femmes et des jeunes, tout en mettant en commun les meilleures pratiques et les données d'expérience. Les besoins des populations qui résident dans des zones de conflit devraient également être pris en compte afin d'associer davantage ces populations à la réalisation des objectifs de développement durable.

102. Les pays à revenu intermédiaire ont des besoins et problèmes de développement spécifiques qui nécessitent une approche sur mesure, notamment pour faciliter leur accès au financement du développement et de l'action climatique. Dans le même temps, il convient de tenir dûment compte des recommandations du Conseil économique et social et du forum politique de haut niveau pour le développement durable, afin de tirer le meilleur parti possible de ces instances qui se renforcent mutuellement.

103. L'Arménie attend avec intérêt le lancement de la procédure d'examen du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, qui permettra de recenser les lacunes et les problèmes existants ainsi que les possibilités d'améliorer la coordination et de renforcer

la participation. Le pays s'emploie également à garantir la compatibilité de ses priorités nationales avec les objectifs de développement durable tout en favorisant l'innovation et en adoptant les technologies de l'information et des communications afin de progresser sur la voie d'un développement « intelligent ». Dans ce contexte, il accueillera le vingt-troisième Congrès mondial sur les technologies de l'information du 6 au 8 octobre 2019 à Erevan.

104. **M^{me} Elgarf** (Égypte) dit que son pays a été l'un des premiers à adopter des plans de développement durable et qu'il met actuellement en œuvre un ambitieux programme de réformes économiques, législatives et institutionnelles. Au niveau national, les programmes en cours sont axés sur l'éducation, la santé et l'autonomisation des femmes. Au niveau régional, l'Égypte a pris des mesures pour renforcer les pratiques agricoles en Afrique, améliorant ainsi la sécurité alimentaire, et elle encourage l'intégration économique et le développement du commerce interafricain.

105. Les changements climatiques et la croissance démographique font de la pénurie d'eau un problème majeur pour l'Égypte et le reste de la région. L'oratrice exhorte la communauté internationale à faire des efforts sincères pour gérer les ressources en eau transfrontières afin de protéger les droits et les intérêts de tous les États partageant un même bassin hydrographique. L'eau est un droit inaliénable et essentiel à la vie. Une mauvaise gestion de cette ressource serait donc en fin de compte préjudiciable à la paix et à la sécurité internationales.

106. L'Égypte a participé activement aux efforts internationaux visant à atteindre les objectifs de développement durable depuis leur adoption en 2015 et présenté ses examens nationaux volontaires en 2016 et 2018. Le forum politique de haut niveau pour le développement durable est l'instance idéale pour échanger des données d'expérience. La mise en œuvre du programme de développement durable exige un véritable effort, auquel la Commission contribue grandement. Tous les États Membres devront engager des négociations constructives avec un esprit ouvert pour trouver des solutions aux problèmes communs qu'ils rencontrent.

107. **M. Alsharrah** (Koweït) se félicite du nouveau système des coordonnateurs résidents et souligne qu'il importe de mettre en œuvre le Programme 2030 et de lutter contre les changements climatiques en fonction des priorités nationales et des ressources financières de chaque pays. Citant le principe des responsabilités communes mais différenciées, il dit que tous les États doivent rester parfaitement conscients de l'importance de travailler ensemble pour obtenir des résultats

mutuellement bénéfiques. Ils doivent redoubler d'efforts pour parvenir à un développement durable juste et équitable pour tous.

108. Bien qu'il soit un pays à revenu élevé, le Koweït comprend l'importance de forger des partenariats tant au Sud qu'au Nord. À cette fin, le Gouvernement koweïtien a fourni une assistance à 107 pays pour les aider à mettre en œuvre le Programme 2030. Il demande aux pays développés d'honorer leurs engagements de consacrer 0,7 % de leur revenu national brut à l'aide publique au développement.

109. **M. Kelapile** (Botswana) déclare qu'il faut agir de toute urgence pour intensifier les efforts de la communauté internationale visant à atteindre les objectifs de développement durable d'ici à 2030, à mettre en œuvre le Programme d'action d'Addis-Abeba et à honorer les engagements pris au titre de l'Accord de Paris. La Commission demeure une tribune essentielle qui permet aux États Membres de participer à des délibérations utiles afin de garantir le respect de tous les engagements internationaux. Il s'agit également d'un mécanisme important pour mener des procédures d'examen en collaboration avec d'autres entités des Nations Unies, en particulier le forum politique de haut niveau pour le développement durable. La revitalisation des travaux de la Commission demeure essentielle pour permettre à la communauté internationale de traiter comme il convient les nombreuses questions dont elle est saisie et contribuer à l'objectif consistant à ne laisser personne de côté. La délégation botswanaise se félicite donc de la création d'un groupe de travail informel chargé d'examiner les méthodes de travail de la Commission.

110. Les effets néfastes des changements climatiques ont gravement compromis la capacité de nombreux pays à parvenir à un développement durable. Comme plusieurs autres pays de sa région, le Botswana a déclaré 2019 année de sécheresse. Parmi les autres conséquences des changements climatiques, on citera une baisse importante de la production agricole et une insécurité alimentaire accrue en raison de graves pénuries d'eau. En réponse à ces problèmes, le Gouvernement botswanais a récemment élaboré une politique et une stratégie climatiques et s'est engagé à réduire les émissions nationales de gaz à effet de serre de 15 % à l'horizon 2030. Toutefois, ce plan ambitieux ne pourra être réalisé sans l'appui de partenariats et une aide au renforcement des capacités. La clé du succès réside dans le transfert de technologies, notamment au moyen de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, ainsi que l'appui au financement de l'action climatique.

111. À la session en cours, il sera essentiel de répondre aux nombreuses préoccupations des pays en situation particulière, notamment les pays les moins avancés et les pays en développement sans littoral. Bien que ces pays soient parvenus à régler certains des problèmes qui leur sont communs, il est préoccupant de constater que les progrès dans la mise en œuvre du Programme d'action de Vienne restent très lents. De nombreux pays en développement sans littoral, dont le Botswana, ne sont actuellement pas en mesure d'atteindre les objectifs qu'ils se sont fixés pour 2024 dans le cadre de ce programme, et encore moins les cibles de 2030 associées aux objectifs de développement durable. L'examen à mi-parcours du Programme d'action de Vienne prévu en décembre doit donc aboutir à des propositions concrètes sur la manière d'en accélérer la mise en œuvre.

112. En tant que pays à revenu intermédiaire, le Botswana reste profondément préoccupé par le fait qu'il appartient à une catégorie de pays représentant environ 73 % des pauvres du monde. En dépit de leur classement socioéconomique, de nombreux pays à revenu intermédiaire risquent de ne pas atteindre les objectifs de développement durable. À la session en cours, une attention particulière devra donc être accordée aux problèmes que ces pays rencontrent.

La séance est levée à 13 heures.